



REVENDICATIF

Ce que veut la FNATH !

Depuis 90 ans, la FNATH a défendu de nombreuses causes et obtenu des succès sur de multiples dossiers. Avec le temps les revendications défendues se sont développées pour englober l'ensemble des questions liées à la vie de nos adhérents.

Si les mutilés du travail se sont d'abord regroupés pour revendiquer, l'action revendicative au quotidien de notre association reste souvent méconnue de nos adhérents qui sont pourtant les premiers à bénéficier des victoires régulières que nous obtenons ou des acquis que nous réussissons à conserver. On peut sans doute le regretter, mais à l'inverse des actions médiatiques et visibles de tous, comme les manifestations nombreuses que nous avons organisées depuis 1921 ou les pétitions que nous avons lancées, l'action revendicative est souvent moins publique et nécessite patience et obstination.

Depuis 1921, nos sujets d'intervention se sont élargis : la santé au travail avec les questions liées à la prévention et à

l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles nous occupe particulièrement ainsi que la pleine citoyenneté des personnes handicapées, l'accès à des soins de qualité, une assurance maladie accessible à tous... Tous les trois ans, lors du Congrès national de l'association une plateforme revendicative assortie de propositions est discutée et adoptée. 300 propositions ont été adoptées en 2009 lors du dernier Congrès de Bourges-en-Bresse.

Des actions diversifiées

Quelles sont nos actions au quotidien ? Tout d'abord,



© Eric Vermy

représenter nos adhérents et, au-delà, les accidentés de la vie, au sein de nombreuses instances nationales, régionales, départementales ou locales, afin que toutes les décisions qui nous concernent soient véritablement prises en tenant compte de nos attentes et de nos propositions. Mais nous sommes aussi très régulièrement auditionnés par des parlementaires ou les membres du gouvernement sur de nombreux sujets. Lorsque, par la négociation, nous ne pouvons obtenir satisfaction, nous n'hésitons pas à contester des décisions devant le Conseil d'État. Cela a été le cas ces dernières semaines contre différents décrets concernant, par exemple, l'accessibilité des lieux de travail, l'augmentation du forfait journalier, le retrait de l'hypertension artérielle de la liste des affections longue durée (ALD)...

Bien évidemment, un mouvement comme la FNATH ne peut obtenir de telles améliorations au fil des ans que grâce à la représentativité que lui offre la fidélité de tous ses adhérents. Sans vous, l'action revendicative de la FNATH ne pourrait réussir. <>

Quelques victoires récentes

Impossible de faire la liste des victoires depuis 1921 ! Rappelons-nous quand même de quelques améliorations obtenues ces dernières années : amélioration de l'indemnisation des veuves des victimes du travail ; adoption de la loi handicap du 11 février 2005 profondément enrichie dans le débat notamment grâce aux propositions de la FNATH ; évolution jurisprudentielle favorable aux victimes du travail (définition élargie de la faute inexcusable de l'employeur, reconnaissance du préjudice d'anxiété pour les victimes de l'amiante ou du caractère professionnel de la maladie de Parkinson...); dépôt d'une proposition de loi améliorant l'indemnisation des victimes du travail (voir dernière page) suite à la décision historique du Conseil constitutionnel sur l'indemnisation intégrale des victimes ayant obtenu la faute inexcusable de leur employeur ; création d'une allocation temporaire d'inaptitude... La liste pourrait évidemment être nettement plus longue si nous les mentionnions toutes ! Surtout, elle est sans fin : chaque année ce sont de nouvelles avancées que la FNATH obtient !

Une société plus juste, plus solidaire !

Les revendications ne manquent pas pour ces prochaines années. En dressant la liste de nos revendications, on s'aperçoit que c'est sans nul doute une société plus sûre, plus juste, plus solidaire que nous proposons.

- Une indemnisation intégrale pour toutes les victimes du travail, pour qu'elles ne soient plus les seules à n'être indemnisées que forfaitairement ;

- Un accès aux soins véritable garanti à tous, quel que soit son lieu d'habitation ou ses ressources, grâce notamment à une politique plus forte de lutte contre les déserts médicaux, un accès aux compléments pour l'ensemble des citoyens et la suppression des franchises médicales ;

- La reconnaissance d'une pleine citoyenneté des personnes handicapées et la pleine application de la loi du 11 février 2005, en particulier dans le domaine de l'accès au cadre bâti, à l'école ou à l'emploi ;

- La garantie pour toutes les personnes handicapées, invalides ou malades de bénéficier de ressources d'un montant digne et décent ;

- La reconnaissance des nouveaux risques en santé publique ;

- L'amélioration des conditions de travail afin qu'il ne soit plus acceptable de perdre sa santé au travail ;

- L'accès à une Justice facilitée pour tous, afin que chaque citoyen puisse faire respecter ses droits et non pas uniquement les plus nantis...